



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 20 janvier 2025**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **988, rue Morain**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'agrandissement de la résidence du 988, rue Morain. L'agrandissement possède une marge de recul latérale de 1,86 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction.

### **25, avenue Couture**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation du garage attenant souterrain ainsi que la terrasse au-dessus de celui-ci, situés en cour avant de la résidence du 25, avenue Couture. Le garage et la terrasse possèdent des marges de recul latérale et avant de 0 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale de 0,9 m et une marge de recul avant de 3 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par ces demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 19 janvier 2025, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 20 janvier 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 19 décembre 2024



**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**